

## MÉMOIRE DE L'AQOCI SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE DU CANADA

30 novembre 2020

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (l'AQOCI), créée en 1976, regroupe 60 organismes de 13 régions du Québec qui œuvrent, à l'étranger et localement, pour un développement durable et humain. Notre mission consiste à promouvoir et soutenir le travail de nos membres ainsi que leurs initiatives en faveur de la solidarité internationale. En s'appuyant sur la force de son réseau, l'AQOCI œuvre à l'éradication des causes de la pauvreté et à la construction d'un monde basé sur des principes de justice, d'inclusion, d'égalité et de respect des droits humains.

L'AQOCI a un engagement de longue date en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres. Cet engagement se reflète dans les deux chartes de principes de l'AQOCI ainsi que dans la Déclaration du Québec sur la contribution de la société civile québécoise à la solidarité internationale. Grâce au travail de son Comité québécois femmes et développement (CQFD), fondé en 1984, l'AQOCI est reconnue pour son expertise en genre au sein de la communauté du développement international au Québec et au Canada.

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'AQOCI tient d'abord à saluer cette initiative visant à doter le Canada d'une politique étrangère féministe. Encore trop peu de pays se sont penchés sur la nécessité de revoir leur manière d'aborder leurs relations internationales. Et encore moins pour, comme indiqué dans le document *Mise en contexte* d'Affaires mondiales Canada, transformer les normes sociales, les relations de pouvoir et les systèmes et institutions sociales discriminatoires, ainsi que les structures qui perpétuent l'inégalité et l'exclusion de divers groupes.

Pour l'AQOCI, la construction de rapports plus justes et plus solidaires entre les peuples implique de transformer la société patriarcale et de s'attaquer à toutes les formes de discrimination sexiste; c'est un travail de longue haleine qui nous concerne toutes et tous, tant au Nord qu'au Sud. La lutte pour les droits des femmes et l'égalité des genres doit aussi être liée au combat contre l'ensemble des formes de discrimination, qu'elles soient fondées sur le sexe, l'origine ethnique ou nationale, la couleur, la « race », l'âge, la nationalité, la religion, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le handicap, la condition sociale, la langue ou les convictions politiques<sup>1</sup>.

De façon générale, l'AQOCI appuie les grands [principes d'une politique étrangère féministe proposés par le Groupe de travail sur la politique étrangère](#) :

- La nécessaire **cohérence des politiques** en matière de développement, de commerce, d'investissement, de diplomatie, de défense, et d'immigration et d'accueil des réfugiés ;
- L'adoption d'une **approche fondée sur les droits** qui fait la promotion des normes internationales relatives aux droits humains, et notamment du droit à l'autonomie corporelle;

---

<sup>1</sup> Les quatorze discriminations énumérées dans *la Charte des droits et libertés de la personne* du Québec

- L'intégration de **l'intersectionnalité, de la diversité et de l'inclusivité** de manière à considérer les façons dont les structures de pouvoir et les systèmes d'oppression peuvent se chevaucher, interagir et façonner de manière unique les expériences, en particulier pour les femmes, les filles, les personnes LGBTQI2S+, et les personnes noires, autochtones et de couleur ;
- Le **démantèlement des héritages coloniaux et la promotion des luttes antiracistes et anti-oppression** afin d'éliminer les systèmes économiques, socioculturels et politiques qui perpétuent la violence coloniale et les idéologies impérialistes qui sous-tendent les relations internationales;
- La promotion de **la démilitarisation et de la résolution pacifique des conflits**, en révisant notamment les définitions traditionnelles étroites et désuètes des concepts *d'intérêt national* et de *sécurité* ;
- Le respect des **principes relatifs au processus**, comme l'intégrité, la contextualisation, l'apprentissage, la collaboration, la transparence, la participation, l'inclusivité et la réactivité.

## RENFORCEMENT DES LIENS DIPLOMATIQUES

De manière générale, une politique étrangère féministe devrait favoriser le multilatéralisme et promouvoir également les droits des femmes l'égalité des genres dans les relations bilatérales avec d'autres États.

*Pour mettre en œuvre une politique étrangère féministe en matière de **diplomatie**, le Canada devrait promouvoir :*

- **une prise en compte systématique des effets des choix géopolitiques sur les jeunes filles et les femmes**
- **l'accès des femmes et d'autres groupes sous-représentés à des postes de responsabilité au sein des instances décisionnelles**
- **l'engagement des autres pays envers l'égalité des genres et l'adoption de politiques étrangères féministes.**

## FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ

Le Canada a mis en œuvre au cours des dernières années le Plan national d'action consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité (pour mettre en œuvre la Résolution 1325 des Nations Unies et favoriser la participation égale des femmes à la résolution des conflits au niveau de la prise de décisions), ainsi que l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix. Au-delà de ces initiatives cependant, c'est la définition même du concept de « sécurité » qui est à revoir si l'on souhaite mettre en œuvre une véritable politique étrangère féministe.

*Pour mettre en œuvre une politique étrangère féministe en matière de **paix et de sécurité**, le Canada devrait promouvoir :*

- **la démilitarisation**
  - en diminuant les budgets militaires pour investir ces montants dans des secteurs qui permettraient de prévenir les conflits, à coûts beaucoup moindres;
- **une redéfinition du concept de sécurité au-delà de la militarisation**
  - en intégrant des aspects comme la sécurité alimentaire, la sécurité environnementale et la sécurité sanitaire;
- **l'adoption d'une analyse féministe de tout conflit ;**
- **le renforcement du rôle de la société civile et plus spécifiquement des groupes de femmes face aux conflits en cours**
- **les actions pour la paix menées par les femmes dans plusieurs pays du monde pour faire échec à la guerre et faire place à la paix ;**
- **les actions d'éducation à la citoyenneté mondiale qui favorise le développement d'une culture de la paix auprès des jeunes, les principes de résolutions pacifiques des conflits et l'approche de la non-violence.**

## RÉPONSE AUX VULNÉRABILITÉS EN ÉVOLUTION

Les changements climatiques affectent de manière disproportionnée les groupes sociaux les plus vulnérables, et notamment les femmes et les filles. Cependant, ces femmes sont aussi des actrices de changements et des porteuses de solutions qui possèdent de grandes connaissances en matière d'environnement et qui sont à l'avant-garde de stratégies d'adaptation.

Le Canada a démontré du leadership sur la scène internationale en contribuant à l'élaboration du Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes du Fonds vert pour le climat (FVC). Maintenant, le financement climatique international du Canada doit être à la hauteur de ces engagements et soutenir le leadership des femmes face aux changements climatiques.

### Changements climatiques

*Pour mettre en œuvre une politique étrangère féministe en matière de **lutte aux changements climatiques**, le Canada devrait promouvoir :*

- **le financement de l'action climatique internationale menée par les femmes**
  - en contribuant sa juste part du financement climatique international destiné aux pays du Sud évaluée par la Coalition canadienne sur les changements climatiques et le développement (C4D) à 6,76 milliards entre 2021-2022 et 2025-2026;
  - en augmentant la part de son financement climatique pour les projets d'adaptation;
  - en mettant sur pied un mécanisme spécifique visant à accorder la priorité à des projets d'adaptation spécifiquement conçus par et pour les femmes et filles.

### Migration et réfugiés

Deux tendances inquiétantes sont en hausse depuis quelques décennies : les migrations forcées et le recours au travail migrant. Elles se conjuguent pour augmenter constamment la proportion de personnes migrantes n'ayant aucune ou très peu de possibilités de trouver une solution durable et donc, se retrouvant privées de l'exercice de la citoyenneté et de leurs droits. De plus, les femmes migrantes et réfugiées sont particulièrement à risque de subir des abus et des violences sexuelles.

*Pour mettre en œuvre une politique étrangère féministe en matière de **migration et réfugiés**, le Canada devrait promouvoir :*

- **le plein respect des droits des personnes réfugiées**
  - en s'assurant que celles-ci bénéficient de voies de retour sûres dans leur pays d'origine lorsque c'est possible, de la réinstallation dans un autre pays avec un statut permanent et du libre choix entre les deux ;
- **l'aide et le soutien aux pays qui accueillent les personnes réfugiées, et notamment dans la lutte contre la pandémie de COVID-19**

Le Canada devrait également plier au jugement de la Cour fédérale concernant l'Entente sur les Tiers pays sûrs; arrêter immédiatement la déportation de personnes demanderesse d'asile vers les États-Unis; et éviter de conclure ce type d'entente dans l'avenir.

## AUTRE : PRIÈRE DE SPÉCIFIER

### Développement international

À l'heure actuelle, la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada constitue le principal pilier de sa politique étrangère féministe. Elle a d'ailleurs été bien accueillie par les organismes de coopération internationale en 2016. Cependant, malgré l'avènement de cette politique, le financement de l'aide internationale du Canada continue de stagner à un des niveaux les plus bas de son histoire.

*Pour mettre en œuvre une politique étrangère féministe en matière de **développement**, le Canada devrait promouvoir :*

- **une augmentation de son enveloppe d'aide publique au développement**
  - en récupérant une partie du financement accordée à des institutions plus traditionnelles et patriarcales, comme la défense ;
  - en proposant une feuille de route pour atteindre la cible de 0,7 % du revenu national brut d'ici 2030.

### Une approche féministe de l'évaluation des projets

L'approche féministe en suivi, évaluation et apprentissages (SEA) doit aller plus loin que les approches qui intègrent le genre dans les systèmes d'évaluation. Par exemple, le fait de formuler un indicateur sensible au genre n'est pas suffisant à une approche féministe. Le système d'évaluation, de la

planification à la collecte, jusqu'à l'analyse des données, incluant les méthodes et les outils, doit intégrer une analyse du pouvoir, doit renforcer la participation, l'autonomisation et l'agentivité (la capacité d'une diversité de femmes à être des agentes actives de leur propre vie) et contribuer à un processus transformateur des relations de genres et des systèmes d'oppression. De plus, il importe de d'intégrer des principes comme avoir une approche transformative : l'analyse des causes profondes, l'intersectionnalité et la transformation des rapports de pouvoirs de genre, la démocratisation et la décolonisation des savoirs et le fait que le processus est aussi important que le résultat. De plus, il faut reconnaître les limites importantes de la gestion axée sur les résultats.<sup>2</sup>

### Commerce international

Le Canada a fait des efforts pour s'assurer que les femmes récoltent une plus grande part des bénéfices du commerce ces dernières années en incluant notamment des chapitres sur le genre dans ses accords de libre-échange. C'est un premier pas, mais qui ne va certes pas assez loin pour véritablement s'attaquer aux causes structurelles des inégalités de genre. En effet, une politique étrangère féministe doit aller au-delà de l'approche individualiste de l'inclusion et de l'autonomisation économique des femmes. Plus d'attention doit être accordée à la transformation des structures qui posent des barrières aux femmes aux groupes vulnérabilisés.

### Reddition de compte des entreprises canadiennes à l'étranger

Les activités des entreprises canadiennes à l'étranger, notamment dans le secteur des industries extractives, ont encore trop souvent des effets négatifs sur les populations locales de manière générale et sur les femmes en particulier. Nous déplorons d'ailleurs que la Ministre du Commerce international ait annoncé récemment au Réseau canadien sur la reddition de compte des entreprises (RCRCE) que son bureau avait décidé de ne pas donner suite à la promesse de son gouvernement faite en 2018 de créer un poste d'ombudsman avec *de véritables pouvoirs d'enquête*.

*Pour mettre en œuvre une politique étrangère féministe en matière d'investissements à l'étranger, le Canada devrait promouvoir:*

- **des mécanismes de reddition de compte renforcés pour les entreprises canadiennes qui œuvrent à l'étranger**
  - en donnant de véritables pouvoirs d'enquête à l'ombudsman canadien pour la conduite responsable des entreprises (OCRE) et en garantissant son indépendance;
  - en adoptant une loi de diligence raisonnable pour obliger les entreprises canadiennes à respecter les plus récentes normes internationales sur les droits de la personne dans toutes leurs opérations mondiales.

---

<sup>2</sup> « [Une approche féministe au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage](#) », Fiche technique de la Communauté de pratique (CdP) Genre en pratique de l'AQOCI. Décembre 2019.